

## AVIS AU PUBLIC

**Consultation du public relative à une demande d'enregistrement  
par le SYDED du Lot d'une installation de stockage de déchets inertes  
située ZA Rigounenque sur la commune de Limogne-en-Quercy (46)**

La société SYDED du Lot a déposé un dossier de demande d'enregistrement afin de renouveler et d'étendre, pour une durée de 15 ans, l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes située sur la commune de Limogne-en-Quercy, au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Par arrêté préfectoral n°E-2019-289, une consultation du public est prescrite du 16 décembre 2019 au 13 janvier 2020 inclus, en mairies de Limogne-en-Quercy et Lugagnac aux jours et horaires d'ouverture au public, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet.

Elles pourront également être adressées par courrier à la direction départementale des territoires du Lot – SG/unité des procédures environnementales – Cité administrative – 127 quai Cavaignac 46 000 CAHORS ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddt-sg-bp@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sg-bp@lot.gouv.fr) durant la même période.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de Limogne-en-Quercy et Lugagnac. Cet avis sera également publié sur le site Internet des services de L'État dans le Lot : <http://www.lot.gouv.fr> pendant toute la durée de la consultation du public. Il sera accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Fait à Cahors, le **15 NOV. 2019**

Le Directeur Départemental  
des Territoires

Philippe GRAMMONT